



Bulletin Officiel

N° 3583

Jeudi 22 Avril 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE NOTATION

FITCH CONFIRME LES NOTES NATIONALES ATTRIBUEES A LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	2
FITCH CONFIRME LES NOTES NATIONALES DE TUNISIE LEASING	2-3
FITCH RETIRE LES NOTES D'UBCI LEASING	3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM	4
------------------	---

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

ARAB INTERNATIONAL LEASE	4
--------------------------	---

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

TUNISO EMIRATIE SICAV	5-6
-----------------------	-----

ASSEMBLEES GENERALES

BANQUE DE TUNISIE : AGO	7
BANQUE DE TUNISIE : AGE	7
SICAV BH - PLACEMENT: AGO	8
SICAV BH - OBLIGATAIRE : AGO	8
SICAV BH - OBLIGATAIRE : AGE	9
SICAV BH - PLACEMENT: AGE	9

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA-	10-11
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-	12-15
SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER	16
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-	17
GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA	18

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	20
---------------------------------------	----

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- FCP IRADETT 20
- FCP SALAMETT CAP

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
BANQUE DE TUNISIE -BT-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme les notes nationales attribuées à la Compagnie Internationale de Leasing

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 22 avril 2010: Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) à 'BBB(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à la CIL reflètent une rentabilité satisfaisante et une qualité d'actifs en amélioration. Elles tiennent aussi compte d'une liquidité serrée, d'une concentration élevée des actifs et d'un ratio de fonds propres de base relativement faible.

La CIL a continué d'accroître sa production en 2009 (+10%, contre +23% pour le secteur), grâce à la progression des financements de matériel roulant (69% des encours) et des équipements industriels et matériels de travaux publics (16% des encours) qui permettent de compenser le recul des financements de biens immobiliers (15% des encours). L'ouverture de deux nouvelles agences en 2009 pourrait stimuler la production en 2010.

La rentabilité de la CIL est satisfaisante, soutenue par un coefficient d'exploitation qui reste parmi les meilleurs du secteur (33% à fin 2009), et une marge nette d'intérêt en amélioration. La CIL a pu réduire en 2009 aussi bien son coût de financement, grâce à la baisse des taux d'intérêts locaux, que son coût du risque.

La gestion du risque a été renforcée en 2009 par un resserrement des procédures de recouvrement de créances, ce qui, outre la radiation de 2,1 Mio TND de créances classées, explique la baisse du ratio de créances classées (6% à fin 2009 contre 7% en 2008). Parallèlement, le taux de couverture des créances classées demeurait relativement élevé (94%). Toutefois, la concentration du portefeuille de crédits de la CIL reste forte, les vingt plus gros engagements représentant 114% des fonds propres à fin 2009 (2008: 133%).

La liquidité de la CIL demeure serrée. Le montant des lignes de crédit confirmées et non utilisées est faible par rapport aux besoins de financement. Cependant, l'émission d'un emprunt obligataire de 20 Mio TND sur six ans début 2010 a permis d'augmenter la part des ressources stables de la CIL, réduisant ainsi le risque de liquidité. L'émission d'une deuxième tranche de 20 Mio TND est prévue courant 2010.

Le ratio Tier 1 de la CIL est faible et inférieur à celui de ses pairs (11,9% à fin 2009). Ce ratio tient compte de 2,4 Mio TND de dividendes distribués sur l'exercice 2009, soit 33% du résultat net.

Troisième société de leasing en termes de total bilan, CIL détenait, à fin 2009, une part de 16% du marché local du crédit-bail.

Fitch confirme les notes nationales de Tunisie Leasing

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 22 avril 2010: Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing (TL) à 'BBB+(tun)' et la note nationale à court terme à 'F2(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à TL reflètent la qualité de son management et une rentabilité satisfaisante. Ses procédures de gestion du risque de crédit et sa qualité d'actifs demeurent supérieures à celles de ses concurrents. Les notes tiennent aussi compte de l'exposition de la société au marché algérien et d'une liquidité serrée, bien que soutenue par les possibilités de refinancement offertes par Amen Bank (AB), filiale du groupe Amen qui est l'actionnaire de référence de TL.

L'activité de TL reste très focalisée sur le financement de matériel standard (65% de ses encours de leasing tunisiens à fin 2009), avec une part croissante de contrats de financement de matériel lourd de transport et de BTP largement apportés par sa filiale algérienne, Maghreb Leasing Algérie (MLA). Le financement de biens immobiliers représente une part importante des encours par rapport aux autres sociétés de crédit-bail, quoique la société applique des critères de sélectivité plus stricts que ses concurrents.

La rentabilité de TL s'est maintenue en 2009 grâce au développement de l'activité en Algérie (+24% de nouveaux crédits) qui a compensé la quasi-stagnation de la production de nouveaux crédits en Tunisie (+5% contre +23% pour le secteur). Elle était également soutenue par la stabilisation de la marge nette d'intérêt et des reprises de provisions sur créances classées.

Le taux de créances classées de TL a baissé à 5% à fin 2009 (2008: 6%), grâce à l'amélioration du taux de recouvrement en Tunisie et à un niveau de créances classées toujours très bas au sein de MLA. Cette baisse, associée à un resserrement des critères de provisionnement en 2009, a permis de réduire le risque net à 2% des fonds propres à fin 2009 (2008: 4%).

Les financements de TL se composent principalement de crédits bancaires et d'emprunts obligataires locaux. Sa liquidité est confortée par le recours possible à AB et aux lignes de crédit mises à sa disposition par des institutions financières multilatérales.

AVIS DE NOTATION (*) - SUITE -

Le ratio Tier 1 s'est amélioré en 2009 à un niveau jugé adéquat par Fitch, grâce à une augmentation de capital de 5 Mio TND (et 15 Mio TND de primes d'émission), principalement destinée à renforcer les fonds propres de MLA en ligne avec de nouvelles exigences réglementaires algériennes.

TL, groupe financier tunisien de premier plan, est leader sur le marché du crédit-bail local et offre, au travers de ses filiales, des services de gestion d'actifs, d'affacturage et de capital risque. A fin 2009, TL était contrôlée à 51,3% par le groupe privé Amen. MLA est détenue à 30% par TL et 41% par AB.

Fitch retire les notes d'UBCI Leasing

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 22 avril 2010: Fitch Ratings a maintenu sous surveillance positive et simultanément retiré les notes suivantes attribuées à UBCI Leasing:

- Note nationale à long terme: 'A(tun)/surveillance positive';
- Note nationale à court terme: 'F1(tun)/surveillance positive'.

La surveillance positive reflète le projet de fusion-absorption d'UBCI Leasing avec sa maison mère, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI). Ce projet est en cours mais reste soumis à l'approbation des autorités boursières.

L'agence n'assurera plus la notation ni la couverture analytique d'UBCI Leasing.

A fin 2009, UBCI Leasing détenait 6% du marché de crédit-bail tunisien.

Les critères applicables: « Global Financial Institutions Rating Criteria », publié le 29 décembre 2009, « Rating Linkages in Parent and Nonbank Financial Subsidiary Relationships », publié le 30 décembre 2009, et « Finance and Leasing Companies Criteria », publié le 30 décembre 2009 sont disponibles sur le site de l'agence www.fitchratings.com

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun) » pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM

Siège Social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord – Tunis- 1003

Le Conseil d'Administration de la Société ASSURANCES SALIM a décidé dans sa réunion du 21/04/2010 de proposer à l'assemblée Générale Ordinaire :

- La distribution d'un dividende de 0,700 DT par action soit 14% du nominal.
- La régulation du cours boursier de la valeur SALIM conformément à l'engagement de la société à l'occasion de l'offre à prix ferme.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 315

— *** —

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, Rue Hédi Nouira -1001- Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE –AIL– porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2010-1 », qu'elle a désigné la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière –SCIF–, intermédiaire en bourse, sis au 11, Rue Abderrahmen Azzem, Complexe Kheireddine Pacha -1002 Tunis, comme centralisateur de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

2010 - AS - 316

AVIS DES SOCIETES (suite)RESOLUTIONS ADOPTEES

Tuniso Emiratie SICAV
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Siège social : 5 bis rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Procès-verbal de l'AGO

L'an Deux mille dix et le 15 avril à 9 heures, les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable dénommée Tuniso Emiratie SICAV se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société au 5, bis Rue Mohamed BADRA à Tunis sur convocation de son Conseil d'Administration.

Une feuille de présence a été signée par les actionnaires assistant à l'assemblée lors de leur entrée en séance tant en leur nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. Lassâad DELLAGI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Taha BOUDALI et Noomane MECHRI, actionnaires, présents et acceptant sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Saifallah KAHIA est désigné comme secrétaire.

Le commissaire aux comptes assiste à la réunion de l'Assemblée.

Le Président constate d'après la feuille de présence et les règles spécifiques de quorum des assemblées applicable aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition de l'Assemblée :

-Le rapport du Conseil d'Administration ;

-Les états financiers de la société arrêtés au 31 Décembre 2009 ;

-Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009 ;

-La feuille de présence signée par tous les actionnaires présents, à laquelle sont joints les pouvoirs des actionnaires représentés ;

-Le texte du projet de résolutions.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration de Tuniso Emiratie SICAV, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat d'exploitation :	1 002 758,829
Régularisation résultat d'exploitation :	412 045,722
Sommes distribuables :	1 414 804,551
Report à nouveau 2008 :	166,916
Dividendes au titre de l'exercice 2009 :	1 414 922,300
Résultat reporté :	49,167

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2009 à **3,425 D** par action et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau. L'Assemblée générale décide la mise en paiement au 19/04/2010 et le réinvestissement des dividendes en titres Sicav TES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation d'un montant net de mille cinq cent dinars par administrateur au titre de jetons de présence pour l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de M. Hédi BAYAR en tant qu'administrateur de la Tuniso Emiratie Sicav pour une période de trois années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012; elle renouvelle, par ailleurs, les mandats des administrateurs suivants :

- Mr Lassaad Dellagi,
- Banque de Tunisie et des Emirats,
- Rapid Recouvrement,
- BTE sicar

et ce, pour une période de trois années qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de porter l'indemnité servie au président directeur général à un montant net 600 dinars par mois.

Septième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou publication que besoin sera.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer les dépôts et remplir toutes les formalités de publication légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

AVIS DES SOCIETES (suite)

Assemblée Générale Ordinaire**BANQUE DE TUNISIE -BT-**

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 7 Mai 2010 à 10 heures, à l'HÔTEL ACROPOLE, Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges du Lac, 2045 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes et du rapport sur les états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie, arrêtés au 31 décembre 2009,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001/65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2009, et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2009,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Emission d'un emprunt obligataire,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Affectation de la réserve à régime spécial au compte de réserve de prévoyance.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Service Titres de la Banque de Tunisie sis 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

 2010 - AS - 318

— ** —

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**BANQUE DE TUNISIE -BT-**

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Vendredi 7 Mai 2010 à 11 heures 30, à l'HÔTEL ACROPOLE, Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges du Lac, 2045 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification de la valeur nominale de l'action,
- Approbation de la modification de la valeur nominale de l'action,
- Approbation de la modification de l'article 5 des Statuts.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Service Titres de la Banque de Tunisie sis 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

 2010 - AS - 319

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

SICAV BH - PLACEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La SICAV BH-PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Lundi 26 Avril 2010 à 11H, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (7ème Etage), sis à 21 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2009.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement du mandant du commissaire aux comptes
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV BH-PLACEMENT.

2010 - AS - 301

— *** —

SICAV BH - OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Lundi 26 avril 2010 à 9h 30, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (7ème Etage), sis à 21 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2009.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV BH-OBLIGATAIRE.

2010 - AS - 302

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

SICAV BH - OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable

FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le Lundi 26 avril 2010 à 10h, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (7ème Etage), sis à 21 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 5 des statuts de la SICAV BH OBLIGATAIRE suite au changement de son siège social.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV BH-OBLIGATAIRE.

2010 - AS - 303

— *** —

SICAV BH - PLACEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable

FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La SICAV BH-PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le Lundi 26 Avril 2010 à 11H30, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (7ème Etage), sis à 21 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 5 des statuts de la SICAV BH PLACEMENT suite au changement de son siège social.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV BH-PLACEMENT.

2010 - AS - 304

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS						
1^{er} Trimestre 2010						
(unité : en 1000 DT)						
	1 ^{ème} Trimestre 2010	1 ^{ème} Trimestre 2009	au 31.03.2010	au 31.03.2009	au 31.12.2009 **	Variations Mars 2010/Mars 2009
1- Produits d'exploitation bancaire	91 338	94 196	91 338	94 196	396 408	-3,0%
a- Intérêts	71 632	75 111	71 632	75 111	313 711	-4,6%
b- Commissions en produits *	10 205	10 016	10 205	10 016	44 760	1,9%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial *	8 785	7 112	8 785	7 112	27 433	-4,6%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	2 716	1 957	2 716	1 957	10 504	38,8%
2- Charges d'exploitation bancaire	34 513	41 100	34 513	41 100	154 859	-16,0%
a- Intérêts encourus	34 290	40 897	34 290	40 897	153 803	-16,2%
b- Commissions encourues	223	203	223	203	1 056	9,9%
3- Produit net bancaire	56 825	53 096	56 825	53 096	241 549	7,0%
4- Autres produits d'exploitation *	127	123	127	123	532	3,3%
5- Charges opératoires, dont :	29 652	28 634	29 652	28 634	124 333	3,6%
a- Frais du personnel	22 914	22 083	22 914	22 088	95 465	3,7%
b- Charges Générales d'exploitation	5 655	5 310	5 655	5 310	24 727	6,5%
6- Structure du portefeuille			659 007	611 657	622 356	7,7%
a- Portefeuille titres-commercial			315 287	288 241	312 728	9,4%
b- Portefeuille d'investissement			343 720	323 416	309 628	6,3%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan *			4 456 009	4 350 842	4 357 967	2,4%
8- Encours des dépôts, dont :			4 338 745	4 342 882	4 305 917	-0,1%
a- Dépôts à vue *			1 174 818	951 257	1 108 078	23,5%
b- Dépôts d'épargne *			1 487 562	1 362 107	1 475 610	9,2%
9- Emprunts et ressources spéciales			576 145	568 993	567 808	1,3%
10- Capitaux Propres ***			518 133	411 836	452 625	25,8%
* Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour des besoins de comparabilité						
** Chiffres actualisés						
*** Compte non tenu du résultat de la période						

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**DE LA BNA ARRETES AU 31 MARS 2010****BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010**

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2010 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES**1- Structure du portefeuille - titres**

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille - titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Le résultat au 31.12.2009 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 31.03.2009 et au 31.03.2010 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2010

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint 4.456 millions de dinars au 31.03.2010, progressant de 2,4 % par rapport à la même période de l'année précédente. Par rapport au 31.12.2009, les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 2,2 %

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2009 et Mars 2010 une diminution de 4 millions de dinars, soit une légère régression de 0,1 %. Par rapport au 31.12.2009, la diminution des dépôts a atteint 57 millions de dinars, soit - 1,3 %.

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 91 millions de dinars, enregistrant une diminution de 3 millions de dinars, soit - 3 %, par rapport à la même période de l'année précédente.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une régression de 7 millions de dinars, soit - 16 %.

- Le produit net bancaire s'est établi à 57 millions de dinars au 31.03.2010 contre 53 millions de dinars durant la même période de l'année 2009, enregistrant un taux d'accroissement de 7 %.

- Le montant total des charges opératoires a progressé de 3,6 % entre Mars 2009 et Mars 2010.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Siège Social : 70/72, Avenue Habib Bourguiba BP 520-1080 Tunis

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 31 MARS 2010

(Unité=En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2010	PREMIER TRIMESTRE 2009	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010 AU 31/03/2010	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2009 AU 31/03/2009	31/12/2009
1- Produits d'exploitation bancaire	98 154 226,537	96 085 863,813	98 154 226,537	96 085 863,813	394 591 634,237
* Intérêts	65 018 120,959	65 346 153,016	65 018 120,959	65 346 153,016	261 190 347,530
* Commissions en produits	13 113 267,261	12 939 282,213	13 113 267,261	12 939 282,213	53 860 888,934
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	20 022 838,317	17 800 428,584	20 022 838,317	17 800 428,584	79 540 419,773
2- Charges d'exploitation bancaire	30 058 350,436	31 388 613,971	30 058 350,436	31 388 613,971	122 071 371,341
* Intérêts encourus	29 387 668,940	30 750 643,621	29 387 668,940	30 750 643,621	118 255 044,847
* Commissions encourues	670 681,496	637 970,350	670 681,496	637 970,350	3 816 326,494
* Autres charges	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	68 095 876,101	64 697 249,842	68 095 876,101	64 697 249,842	272 520 262,896
4- Autres produits d'exploitation	761 967,964	733 776,701	761 967,964	733 776,701	2 780 824,452
5- Charges opératoires, dont:	38 558 136,328	35 697 595,935	38 558 136,328	35 697 595,935	155 460 256,479
* Frais de personnel	26 715 942,592	24 789 978,955	26 715 942,592	24 789 978,955	109 226 215,452
* charges générales d'exploitation	8 228 267,778	7 604 083,067	8 228 267,778	7 604 083,067	31 334 127,656
6- Structure du portefeuille :	-	-	885 939 648,070	670 376 184,461	849 725 386,419
* Portefeuille-titres commercial	-	-	689 070 398,797	471 135 431,769	640 075 769,579
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	216 869 251,273	199 240 752,693	209 649 616,840
7- Encours des crédits	-	-	3 882 869 467,191	3 389 049 872,691	3 835 389 671,095
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	5 173 141 814,968	4 668 111 207,732	5 355 930 501,432
* Dépôts à vue	-	-	2 218 027 701,004	2 017 175 870,114	2 254 965 094,279
* Dépôts d'épargne	-	-	1 154 742 091,763	1 026 774 542,078	1 141 632 469,829
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	155 500 665,952	159 967 676,279	143 197 485,781
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	10 173 523,268	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	65 715 872,254	78 729 005,848	64 430 512,466
* Ressources spéciales	-	-	89 784 793,699	71 065 147,143	78 766 973,315
10- Capitaux propres	-	-	496 197 762,070	445 926 800,129	496 105 396,097

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2010**I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2010.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2010 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2010 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2010 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2010 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2010.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2010. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2010 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Mars 2010 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Mars 2010. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-03-2010.

I- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES**1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2010 à 98 154 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS - SUITE -

1. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 30 058 md au titre du premier trimestre 2010.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

2. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

3. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

4. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

5. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

6. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2009, les capitaux propres au 31/12/2009 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2009 et du premier trimestre 2010 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

NOTE EXPLICATIVE DES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2010

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2010 avec :

- ⇒ Des encours de crédits de 3882,9 MD, en progression de 14,6%.
- ⇒ Des encours de dépôts de 5173,1 MD, en accroissement de 10,8% grâce notamment à l'épargne qui a évolué de 12,5%.
- ⇒ Un portefeuille titres commercial de 669,1MD, en progression de 42% suite à l'augmentation des souscriptions en Bons du Trésor.
- ⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 98,2 MD, en augmentation de 2,2% du fait de la baisse du taux du marché monétaire et des placements en devises.
- ⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 30,1 MD, en retrait de 4,2% traduisant une baisse du taux de marché et une amélioration de la structure des dépôts.
- ⇒ Un PNB de 68,1 MD, en évolution de 5,3%.
- ⇒ Des charges opératoires de 38,6 MD, en progression de 8,0% suite notamment à l'augmentation réglementaire des salaires.
- ⇒ Des capitaux propres de 496,2MD, en accroissement de 11,3%.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER

Siège social : Menzel El Hayet 5033- Monastir.

La Société Moderne de Céramique- SOMOCER, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

En millions de dinars	1T 2010	1T 2009	Variation 2010/ 2009	Au 31/12/2009
1- Chiffre d'Affaires	17,066	12,214	39,7%	54,248
CA Local	10,931	7,547*	44,8%	35,316
CA Export	4,617	3,247	42,2%	13,394
Autres ventes	1,518	1,420	6,9%	5,538
2- Production	15,320	12,246	25,1%	54,221
3- Investissements	0,189	0,395	-52,2%	7,393
4- Engagements bancaires	43,676	43,744	-0,2%	42,073
Dettes à Moyen et long terme	8,732	10,711	-18,5%	9,770
Dettes à court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)	34,944	33,033	5,8%	32,303

*Le chiffre d'affaires local a été diminué de la rubrique « Autres Ventes » libellée à part

Faits saillants du premier trimestre 2010

- **Le chiffre d'affaires** du premier trimestre 2010 est ressorti à 17,066 millions de dinars, en hausse de (+39,7%) comparé à la même période de l'année précédente (12,214 millions de dinars). Il a été porté par une nette progression aussi bien sur le marché local (+44,8%) qu'à l'export (+42,2%).
- **Les engagements bancaires** de SOMOCER s'établissent, à fin mars 2010, à 43,676 millions de dinars, presque au même niveau une année auparavant.
- **Concernant les perspectives**, l'évolution des marchés reste encore incertaine pour la période à venir, mais la tendance des ventes observée lors des trois premiers mois de l'année pourrait se confirmer au cours du deuxième trimestre 2010.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-

Siège Social :Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

	En Dinars		
	AU 31/03/2010	AU 31/03/2009	AU 31/12/2009 (provisoire)
1- Produits d'exploitation bancaires	95 900 311	93 908 377	405 423 559
- Intérêts	77 477 193	74 515 861	324 627 474
- Commissions en produits :	13 711 373	13 287 566	54 827 696
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	4 711 745	6 104 950	25 968 389
2- Charges d'exploitation bancaires	39 051 799	38 191 772	158 655 699
- Intérêts encourus	38 311 032	37 788 162	155 077 150
- Commissions encourues	740 766	403 609	3 578 548
3- Produit Net Bancaire	56 848 512	55 716 605	246 767 860
4- Autres produits d'exploitation	757 161	781 282	2 887 887
5- Charges opératoires	25 991 842	24 898 571	108 491 156
- Frais de personnel	21 575 644	20 580 573	85 191 873
- Charges générales d'exploitation	4 416 198	4 317 998	23 299 283
6- Structure du portefeuille	345 602 744	274 414 908	279 009 952
- Portefeuille-titres commercial	32 755 945	6 606 324	15 979 291
- Portefeuille-titres d'investissement	312 846 799	267 808 584	263 030 661
7- Encours des crédits (1)	5 017 768 511	4 591 092 249	4 795 174 589
8- Encours des dépôts , dont	4 494 051 869	4 267 500 645	4 295 169 269
- Dépôts à vue	1 489 143 582	1 387 962 234	1 460 278 416
- Dépôts d'épargne	1 641 927 244	1 514 983 983	1 617 274 654
9- Emprunts et ressources spéciales	500 956 054	479 026 233	426 316 926
10- Capitaux propres (2)	474 326 833	473 778 846	474 326 833

(1) Les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions (à l'exception de la dotation aux provisions du 1^{er} trimestre 2009 et 2010).

(2) Les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période.

Les capitaux propres au 31/03/2009 sont présentés après affectation du résultat de 2008.

Faits marquants au 31 mars 2010

L'activité de la Société Tunisienne de Banque a été marquée au cours du premier trimestre 2010 par la poursuite de la dynamique d'amélioration de ses principaux indicateurs d'activité et de rentabilité.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 226,5 Millions de Dinars ou 5,3% pour atteindre 4.494,0 Millions de Dinars à fin mars 2010. Cette évolution provient essentiellement :

- de la progression des dépôts à vue de 7,3% pour atteindre 1.489,1 Millions de Dinars et représenter 33,1% de l'ensemble des dépôts ;
- de l'évolution favorable de l'encours des dépôts d'épargne de 8,4% pour atteindre 1.641,9 Millions de Dinars et représenter ainsi 36,5% de l'ensemble des dépôts.

Les crédits à la clientèle ont enregistré une évolution de 9,3% pour atteindre un encours de 5.017,8 MD au terme du premier trimestre 2010.

Le Produit Net Bancaire a enregistré une évolution favorable de 1,1 Millions de Dinars ou 2,0% au 31 mars 2010 comparativement à son niveau au terme de la même période de l'année 2009. Cette performance provient principalement de l'augmentation des produits d'exploitation bancaire.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Générale Industrielle de Filtration

GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35- 8030 Grombalia

La Générale Industrielle de Filtration -GIF-, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2010.

Indicateurs de référence	Réalisation du 01/01/09 AU 31/12/09	Réalisation 1er trimestre		Unités de mesure
		2009	2010	
Ventes locales	7 988 322	1 826 987	1 995 737	D.Tunisien
Ventes export	2 918 251	196 450	90 106	D.Tunisien
Chiffre d'affaires	10 906 573	2 023 437	2 085 843	D.Tunisien
Production	2 726 257	655 647	735 382	Unités
Investissements autofinancés	829 919	538 518	1 222 763	D.Tunisien
Encours leasing	néant	59 083	néant	D.Tunisien
Trésorerie	2 797 190	2 728 741	4 620 784	D.Tunisien

Commentaire:

- le chiffre d'affaires s'élève à 2085,843 soit une augmentation de 3,08% par rapport au 1er trimestre 2009
- augmentation de la trésorerie nette (+69,34%) par rapport à la même période de l'année précédente
- Investissements en hausse de 127,06%

Les indicateurs de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 22 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,292%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,304%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,311%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,316%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,323%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,330%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,343%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,351%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,358%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,379%	998,837
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,419%	1 027,806
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,482%		1 013,504
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,538%	1 048,701
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,586%	1 103,655
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,608%	1 136,205
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,664%	1 098,106
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,937
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,853%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,963%	1 105,718
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,171%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,208%		1 019,970
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,673%	1 104,551

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER DIVIDENDE	LIQUIDATIVE Du 21/04/2010	LIQUIDATIVE Du 22/04/2010	DEPUIS LE 31/12/2009 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	132,105	132,115	1,480	1,13%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2010	100,536	100,545	*** 1,054	1,02%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	103,421	103,430	1,388	1,36%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,939	101,948	*** 1,193	1,14%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,465	105,476	1,255	1,20%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	13/04/2010	101,269	101,279	*** 1,247	1,19%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	104,231	104,241	1,209	1,17%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	-	103,867	1,205	1,17%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	08/04/2010	103,613	103,623	*** 1,105	1,04%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,757	105,767	1,273	1,22%
SANADETT SICAV	AFC	15/04/2010	105,444	105,454	*** 1,180	1,09%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,809	104,820	1,259	1,22%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,403	104,413	1,147	1,11%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,307	107,317	1,146	1,08%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	19/04/2010	101,544	101,554	*** 1,320	1,27%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	07/04/2010	103,496	103,505	*** 1,134	1,07%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	108,226	108,236	1,099	1,03%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,822	105,832	1,194	1,14%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,393	102,403	*** 1,248	1,19%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	13/04/2010	101,506	101,516	*** 1,175	1,13%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/04/2010	100,971	100,981	*** 1,349	1,31%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,725	105,735	1,112	1,06%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	105,219	105,229	1,091	1,05%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,707	105,717	1,160	1,11%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,847	103,856	1,019	0,99%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,753	100,757	0,757	0,76%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,189	1,190	0,010	0,85%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,413	11,414	0,116	1,03%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,611	10,612	0,119	1,13%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,382	103,456	1,204	1,18%
FCP SECURAS	STB Manager	05/04/2010	99,771	99,781	*** 1,029	1,01%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	106,252	106,263	1,329	1,27%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,718	43,722	0,529	1,22%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,705	31,708	0,356	1,14%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	99,878	99,528	8,385	9,20%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	147,464	147,768	11,373	8,34%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 466,100	1 468,302	112,986	8,34%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	78,083	78,115	3,500	4,69%
SICAV PROSPERITE	BIAT Asset Management	13/04/2010	105,786	105,797	*** 3,777	3,58%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	74,353	73,598	3,210	4,56%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	-	50,252	0,787	1,59%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,966	58,903	1,744	3,05%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,677	102,743	1,715	1,70%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110,611	110,572	3,588	3,35%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	19/04/2010	15,550	15,582	*** 0,389	2,50%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	105,412	105,833	6,142	6,16%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2010	272,857	272,846	*** 22,618	8,89%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	13/04/2010	115,837	115,841	*** 4,937	4,34%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 122,564	2 130,264	239,663	12,68%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 065,457	2 068,670	78,808	3,96%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 167,170	167,006	7,919	4,98%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 149,376	149,442	5,614	3,90%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,718	133,813	3,918	3,02%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,222	2,222	0,204	10,11%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,778	1,777	0,109	6,53%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 609,376	9 603,209	460,882	5,04%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,936	11,951	0,420	3,64%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,812	12,836	0,509	4,13%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,528	16,539	0,742	4,70%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	17,064	17,067	1,506	9,68%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	13/04/2010	** 134,983	134,983	*** 10,059	7,87%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 126,667	126,175	6,468	5,40%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 122,052	121,859	5,539	4,76%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	19,170	19,202	1,531	8,66%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 197,897	1 197,957	38,511	3,32%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 329,816	6 328,749	160,357	2,60%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 116,965	116,829	3,474	3,06%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 121,938	121,842	6,743	5,86%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 116,905	1 118,263	10,069	0,91%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	152,699	153,221	10,667	7,48%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	652,154	654,546	36,301	5,87%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,914	152,273	11,761	8,37%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	06/04/2010	126,579	126,313	*** 7,451	6,21%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	131,385	131,534	11,877	9,93%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	123,447	123,432	8,757	7,64%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	112,852	112,883	5,215	4,84%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 116,013	115,878	4,140	3,71%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,351	115,238	2,761	2,45%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,592	13,563	0,966	7,67%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 113,198	115,591	10,285	9,77%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	109,954	110,165	6,281	6,05%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,653	10,649	0,264	2,54%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 406,784	5 397,611	169,702	3,25%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,407	11,434	0,588	5,42%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 156,540	157,136	22,968	17,12%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 339,232	1 351,376	184,712	15,83%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,157	1,152	0,046	4,16%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	102,126	102,209	2,472	2,48%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 063,587	10 042,730	52,994	0,53%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 101,230	101,574	1,574	1,57%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,412	100,405	0,405	0,41%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 103,022	102,801	2,801	2,80%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 102,294	102,013	2,013	2,01%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
FCP IRADETT 20**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 » pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 » présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	650.833,051
-Un Résultat distribuable s'élevant à.....	15.922,499
-Un Capital s'élevant à	634.113,690

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP IRADETT 20 ».

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons du non respect du ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2009.

Fait à Tunis, le 24 Mars 2010

**Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF**

I PRESENTATION GENERALE DU FCP IRADETT 20

Le « **Fonds commun de placement IRADETT 20** » en abrégé « **FCP IRADETT 20** » de type **Mixte**, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°19-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Nous vous informons que les états financiers au 31/12/2008 ont été retraites et ce, afin :

- De reclasser les parts FCP de la rubrique « Actions et valeurs assimilées » à la rubrique « Autres valeurs ».
- De reclasser la redevance CMF de la rubrique « Opérateurs créditeurs » à la rubrique « Autres créditeurs divers ».

II PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

Le bilan de l'exercice 2009 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	654.115,831
Contre au 31 Décembre 2008	666.235,227
Enregistrant une diminution de	(12.119,396)
L'exercice 2009 s'est soldé par un résultat d'exploitation bénéficiaire de	16.442,123
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2008 de	16.812,362
Et un résultat net au 31 décembre 2009 au sens de la norme comptable de	55.883,926
Contre un résultat net en 2008 s'élevant à.....	54.172,689
L'exercice 2009 a dégagé des sommes distribuables de	15.922,499
Les sommes distribuables au 31 Décembre 2008 s'élèvent à.....	17.999,090

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2009 et 2008 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration de la société de gestion « **ARAB FINANCIAL CONSULTANTS** » ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

ETATS FINANCIERS ANNUELS**BILAN****ARRETE AU 31/12/2009****(Exprimé en dinars)****(Exprimé en dinars)**

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	116 381	70 353
b- Obligations et valeurs assimilées	335 039	437 325
c- Autres valeurs	26 873	25 192
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	175 824	133 365
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	0	
TOTAL ACTIF	654 116	666 235
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	3 222	2 809
PA2- Autres créditeurs divers	61	104
TOTAL PASSIF	3 283	2 913
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	634 114	644 928
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	797	396
b- Sommes distribuables de l'exercice	15 922	17 999
ACTIF NET	650 833	663 323
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	654 116	666 235

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2009
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	3 072	3 650
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	19 836	16 208
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	4 618	6 640
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	27 526	26 498
CH 1- Charges de gestion des placements	10 320	8 927
REVENU NET DES PLACEMENTS	17 206	17 571
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	764	759
RESULTAT D EXPLOITATION	16 442	16 812
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-520	1 187
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	15 922	17 999
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)	520	-1 187
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur		
- titres	7 545	4 578
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des		
- titres	32 442	33 249
- Frais de négociation	-545	-466
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	55 884	54 173

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2009

	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	16 442	16 812
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 545	4 578
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	32 442	33 249
d- Frais de négociation de titres	-545	-466
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-16 812	-19 364
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	4 561 396	4 849 620
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	83 406	233 077
_ Régularisation des sommes distribuables	63 853	122 969
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-4 605 290	-4 443 205
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-90 533	-245 313
_ Régularisation des sommes distribuables	-64 394	-109 027
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-12 490	442 929
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	663 323	220 393
b- en fin d'exercice	650 833	663 323
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	60 487	20 815
b- en fin d'exercice	56 446	60 487
VALEUR LIQUIDATIVE	11,530	10,966
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	7,79%	6,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

III NOTES COMPLEMENTAIRES

III.1 PORTEFEUILLE TITRES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 la somme de **478.292,080**

Elle se détaille comme suit :

- Actions et valeurs assimilés	116.380,505
- Obligations et valeurs assimilées	335.038,715
- Autres valeurs.....	26.872,860
TOTAL	478.292,080

III.1.1 Actions et valeurs assimilés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 la somme de **116.380,50**
5

Elle se détaille comme suit :

- Actions ADWYA.....	4.203,000
- Actions ARTES.....	1.208,400
- Actions ASSAD.....	12.459,000
- Actions BNA NS 2009	8.120,000
- Actions BTEI.....	2.498,688
- Actions Ciments de Bizerte	4.152,500
- Actions MONOPRIX	11.629,300
- Actions SERVICOM.....	33.400,000
- Actions SFBT.....	18.637,500
- Actions SOMOCER	9.335,000
- Actions TPR.....	10.737,117
TOTAL	116.380,505

III.1.2 Obligations et Valeurs Assimilées

Cette rubrique présente au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2009 un solde de **335.038,71**
5

Elle se détaille comme suit :

Emprunts d'Etat

-Emprunt d'Etat (BTA 7,5%)	75.306,719
-Emprunt d'Etat (BTA 8,25%)	21.816,817
TOTAL	97.123,536

Emprunts de Sociétés

-AIL 2008 6,5%	40.529,973
-ATL 2008/1 6,5%.....	41.230,904
-CIL 2008/1 6,5%.....	40.712,329
-AMEN BANK SUB 2008 B.....	49.139,726
-TL 2008/1 6,5%	24.632,548
-UNIFACTOR 2008 6,5%	41.669,699
TOTAL	237.915,179

III.1.1 Autres valeurs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 la somme de **26.872,860**
 Qui correspond aux parts FCP IRADETT 50.

III.2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 la somme de **175.823,75**
1

Elle se détaille comme suit :

- Avoir en banque	174.256,134
- Intérêts courus sur placement	1.567,617
TOTAL	175.823,751

Elle correspond aux disponibilités, cette rubrique représente 26% de l'actif au 31/12/2009. Ce taux est supérieur au ratio de liquidité fixé à un taux maximum de 20% de l'actif prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 Juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

III.3 ACTIF NET

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 **650.833,051**
 Elle se détaille comme suit :

-Capital début initial	644.927,507
-Emissions	4.561.395,979
-Rachats	(4.605.289,501)
-Sommes non distribuables	33.079,705
-Résultat de la période (d'exploitation)	16.442,123
-Compte de régularisation des revenus.....	(519,624)
-Report à nouveau	796,862
TOTAL	650.833,051

III.3.1 Emissions et Rachats

Le fonds a émis 419.939 parts au cours de l'exercice 2009. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, votre fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2009 par le rachat de 423.980 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2009, votre société dispose de 56.446 parts en circulations détenues par les copropriétaires.

III.3.2 Sommes non Distribuables

Le solde créditeur de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à **33.079,70**
5

Il loge les plus ou moins values réalisées et latentes, les frais de négociation, et la régularisation des sommes non distribuables de l'exercice.

III.3.3 Compte de Régularisation des Revenus

Ce compte présente au 31 décembre 2009 un solde débiteur de (519,624)

Ce compte vient régulariser le résultat de l'exercice en cours. En effet, il a été utilisé pour régulariser le résultat et les sommes distribuables de l'exercice.

III.4 PASSIF

Cette rubrique présente au 31 décembre 2009 un solde créditeur de..... **3.282,870**

Elle se détaille comme suit :

- Opérateurs Crédeurs	3.221,601
- Autres Opérateurs Crédeurs	61,269
TOTAL	<u>3.282,870</u>

III.5 SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de **15.922,499 TND**

Elles se détaillent comme suit :

- Résultat d'exploitation exercice 2009.....	16.442,123
- Compte de régularisation des revenus	(519,624)
- Résultat distribuable exercice 2009	<u>15.922,499</u>
- Report à nouveau.....	796,862
- Sommes distribuables au 31/12/2009.....	<u>16.719,361</u>

Le résultat d'exploitation est déterminé par la différence entre les produits et les charges soient :

- Produits	27.525,772
- Charges.....	11.083,649
TOTAL	<u>16.442,123</u>

Les produits sont constitués par, les dividendes, les intérêts et les coupons courus ou échus sur obligations ou sur tous autres titres des créances négociables.

Les charges sont constituées notamment des frais de gestion qui s'élèvent à **10.320,054**
Résultant essentiellement des conventions qui lient le «**FCP IRADETT 20** » avec la société de gestion «**AFC** » et la «**ATB** ». Cette rubrique se détaille comme suit :

- Rémunération du gestionnaire	9.526,210
- Rémunération du dépositaire	793,844
TOTAL	<u>10.320,054</u>

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2009 la somme de 763,595 et présente principalement la redevance CMF qui s'élève à 672,695.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
FCP SALAMETT CAP**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

_/)/_essieurs,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	22.770.663,60
	3
-Un Résultat distribuable s'élevant à.....	827.650,330
-Un Capital s'élevant à	21.747.096,25
	7

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

3. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts, sur la gestion de l'exercice 2009.

Fait à Tunis, le 24 Mars 2010

**Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF**

IV PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de type **Obligataire**, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément a l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Nous vous informons que les états financiers au 31/12/2008 ont été retraites et ce, afin :

- De reclasser les parts FCC de la rubrique « Obligations et valeurs assimilées » à la rubrique « Autres valeurs ».

En conséquence les revenus des parts FCC ont été reclassé des revenus des obligations et valeurs assimilées au revenus des autres valeurs.

- De reclasser la redevance CMF de la rubrique « Opérateurs créditeurs » à la rubrique « Autres créditeurs divers ».

V PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

Le bilan de l'exercice 2009 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	22.829.138,371
Contre au 31 décembre 2008.....	18.414.004,413
Enregistrant une augmentation de	4.415.133,958
L'exercice 2009 a dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	710.980,236
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2008 de	607.672,840
Et un résultat net au 31 décembre 2009 au sens de la norme comptable de	805.943,949
Contre un résultat net au 31 décembre 2008 de.....	608.098,435
L'exercice 2009 a dégagé des sommes distribuables de	827.650,330
Les sommes distribuables au 31/12/2008 s'élèvent à	734.300,890

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2009 et 2008, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

ETAT FINANCIERS ANNUELS**BILAN****ARRETE AU 31/12/2009****(Exprimé en dinars)****(Exprimé en dinars)**

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	118 741	902 256
b- Obligations et valeurs assimilées	17 885 585	15 033 114
c- Autres valeurs	222 843	151 081
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	4 601 969	2 327 553
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	22 829 138	18 414 004
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	56 774	46 895
PA2- Autres créditeurs divers	1 702	5 587
TOTAL PASSIF	58 476	52 482
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	21 747 096	16 946 972
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	195 916	680 249
b- Sommes distribuables de l'exercice	827 650	734 301
ACTIF NET	22 770 663	18 361 522
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	22 829 138	18 414 004

ETAT FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2009
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	7 569	37 020
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	838 198	609 016
c- Revenus des autres valeurs	7 496	8 451
PR 2- Revenus des placements monétaires	66 257	114 697
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	919 519	769 184
CH 1- Charges de gestion des placements	189 259	146 421
REVENU NET DES PLACEMENTS	730 261	622 764
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	19 281	15 091
RESULTAT D EXPLOITATION	710 980	607 673
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	116 670	126 628
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	827 650	734 301
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur - titres	-116 670	-126 628
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des - titres	873	8 933
- Frais de négociation	94 090	-8 507
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	805 944	608 098

ETAT FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2009

	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	710 980	607 673
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	873	8 933
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	94 090	-8 507
d- Frais de négociation de titres		
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	24 373 690	15 232 651
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	54 616	11 304
_ Régularisation des sommes distribuables	1 412 984	958 329
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-21 094 049	-7 057 434
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-43 646	-18 016
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 100 397	-503 803
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	4 409 141	9 231 129
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	18 361 522	9 130 393
b- en fin d'exercice	22 770 663	18 361 522
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	1 694 762	877 842
b- en fin d'exercice	2 015 318	1 694 762
VALEUR LIQUIDATIVE	11,299	10,834
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,29%	4,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**VI NOTES COMPLEMENTAIRES****VI.1 PORTEFEUILLE TITRES**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 la somme de..... **18.227.169,71**
8

Elle se détaille comme suit :

- Actions et valeurs assimilés.....	118.740,950
- Obligations et valeurs assimilées	17.885.585,375
- Autres valeurs	222.843,393
TOTAL	18.227.169,718

VI.1.1 Actions et valeurs assimilés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 la somme de..... **118.740,950**

Qui correspond aux actions Générale Obligataire SICAV.

VI.1.2 Obligations et Valeurs Assimilées

Cette rubrique présente au 31 décembre 2009 un solde de..... **17.885.585,375**

Elle représente la somme des emprunts d'Etat et des emprunts de sociétés. Elle se détaille comme suit :

-Emprunt d'Etat (BTA 6%).....	557.260,829
-Emprunt d'Etat (BTA 6,9%)	2.027.423,724
-Emprunt d'Etat (BTA 7%).....	530.160,024
-Emprunt d'Etat (BTA 6,1%)	746.836,531
-Emprunt d'Etat (BTA 7,5%)	128.795,109
-Emprunt d'Etat (BTA 8,25%)	32.725,184

Total Emprunt d'Etat	4.023.201,401
-----------------------------	----------------------

Amen Bank SUB 2008 B	982.794,521
Amen Bank SUB 2009	303.203,073
ATB 2007/ 1 CATEG D	237.116,757
ATB SUB 2009	1.538.176,044
AIL 2007/1	390.881,507
AIL 2008	810.599,452
ATL 2007/1	366.308,384
ATL SUB 2008	306.075,616
ATL 2008/1	824.390,137
ATL 2009/2	303.866,301
ATL 2009/3	95.020,876
BTE 2009	253.106,849
CHO 2009	301.523,402
CHO COMPANY 2009	200.023,619
CIL 2007/2	415.471,290
CIL SUB 2008	316.732,603
CIL 2008/1	651.397,260
CIL 2009/1	254.972,603
Hannibal Lease 2009/2	303.544,110
Meublatex 2008	202.982,575
STB 2008/1 CAT D	991.048,830
STB 2008/2 6.5%	522.580,822
TL 2008/1	1.067.410,411
TL 2008/3	314.488,767
TL 2009/1 6.5%	260.863,014
TL SUB 2009	303.640,767
UIB 2009/1	510.770,411
UNIFACTOR 2008	833.393,973

Total Emprunt de société	<u>13.862.383,974</u>
---------------------------------	------------------------------

TOTAL	<u>17.885.585,375</u>
--------------	------------------------------

VI.1.3 Autres valeurs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 la somme de..... **222.843,393**

Elle se détaille comme suit :

- FCC BIAT Credim2 PP3	152.756,833
- FCP SALAMETT PLUS	<u>70.086,560</u>
TOTAL	<u>222.843,393</u>

VI.2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 la somme de.....**4.601.968,653**

Elle se détaille comme suit :

- Avoir en banque.....	4.586.567,324
- Intérêts courus sur placement	<u>15.401,329</u>
TOTAL	<u>4.601.968,653</u>

VI.3 ACTIF NET

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009 **22.770.662,60**
3

Elle se détaille comme suit :

-Capital début initial.....	18.361.521,960
-Emissions	24.373.689,785
-Rachats	(21.094.049,007)
-Sommes non distribuables.....	105.933,519
-Résultat de la période (d'exploitation)	710.980,236
-Compte de régularisation des revenus	116.670,094
-Régul du résultat de l'exercice clos	195.916,016
TOTAL	<u>22.770.662,603</u>

Conformément à l'article 17 du prospectus de votre FCP « SALAMETT CAP », les sommes distribuables de l'exercice 2008 ont été intégralement capitalisées.

VI.3.1 Emissions et Rachats

Le fonds a émis 2.289.337 parts au cours de l'exercice 2009. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, le fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2009 par le rachat de 1.968.781 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2009, le fonds dispose de 2.015.318 parts en circulations détenues par les copropriétaires.

VI.3.2 Sommes non Distribuables

Le solde débiteur de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à **105.933,519**

Il loge les plus ou moins values réalisées et latentes, ainsi que la régularisation des sommes non distribuables de l'exercice 2009.

VI.3.3 Compte de Régularisation des Revenus

Ce compte présente au 31 décembre 2009 un solde créditeur de **116.670,094**

Ce compte vient régulariser le résultat de l'exercice en cours. En effet, il a été utilisé pour régulariser le résultat et les sommes distribuables de l'exercice.

VI.4 PASSIF

Cette rubrique présente au 31 décembre 2009 un solde de **58.475,768**

Elle représente la somme des dettes des opérateurs créditeurs et les autres créditeurs divers ; ces dettes se détaillent comme suit :

- Frais du gestionnaire	48.513,608
- Frais du dépositaire	8.260,000
Total Opérateurs créditeurs	56.773,608
- Autres créditeurs.....	1.702,160
Total autres créditeurs divers	1.702,160
TOTAL	58.475,768

VI.5 SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de **827.650,330 TND**

Elles se détaillent comme suit :

- Résultat d'exploitation exercice 2009.....	710.980,236
- Compte de régularisation des revenus.....	116.670,094
- Résultat distribuable exercice 2009	827.650,330
- Sommes distribuables des exercices antérieurs.....	195.916,016
- Sommes distribuables cumulées au 31/12/2009	1.023.566,346

Le résultat d'exploitation est déterminé par la différence entre les produits et les charges soient :

- Produits.....	919.519,307
- Charges	208.539,071
TOTAL	710.980,236

Les produits sont constitués par, les intérêts et les coupons courus ou échus sur obligations ou sur tous autres titres des créances négociables.

Les charges sont constituées notamment des frais de gestion qui s'élèvent à **189.258,51**
9

Résultant essentiellement des conventions qui lient le «**FCP SALAMETT CAP**» avec la société de gestion «**AFC**» et le dépositaire «**ATB**».

Cette rubrique se détaille comme suit :

- Rémunération du gestionnaire	180.998,519
- Rémunération du dépositaire	8.260,000
TOTAL	189.258,519

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2009 la somme de **19.280,552** et représente principalement la redevance CMF qui s'élève à 19.189,652.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE

-BT-

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **07 mai 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires Aux Comptes, F.M.B.Z. (Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI) et FINOR (Fayçal DERBEL).

BANQUE DE TUNISIE

BILAN

SITUATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2009

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2009	déc-2008	variation
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TG	3.1	124 586	265 405	-53,06%
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	133 217	204 145	-34,74%
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 116 089	1 731 828	22,19%
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	20 213	24 082	-16,06%
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	166 107	116 406	42,70%
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	42 037	44 110	-4,70%
AC7	Autres actifs	3.7	14 591	13 849	5,36%
TOTAL ACTIF			2 616 840	2 399 825	9,04%

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2009	déc-2008	variation
PA1	BCT		0	0	
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financi	4.1	46 560	30 407	53,12%
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	1 891 338	1 721 927	9,84%
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	129 036	153 875	-16,14%
PA5	Autres passifs	4.4	105 233	92 525	13,74%
TOTAL PASSIF			2 172 167	1 998 734	8,68%

CAPITAUX PROPRES	Notes	déc-2009	déc-2008	variation	
CP1	Capital social	5.1	112 500	75 000	50,00%
CP2	Réserves	5.2	215 669	212 981	1,26%
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	0,00%
CP5	Report à nouveau		1 146	1 046	9,64%
CP6	Bénéfice de l'exercice		66 081	62 788	5,25%
TOTAL CAPITAUX PROPRES			444 673	401 092	10,87%

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			2 616 840	2 399 825	9,04%
---	--	--	------------------	------------------	--------------

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2009

(unité = 1000DT)

HORS BILAN		Notes	déc-2009	déc-2008	variation
	Passifs éventuels	6.1	284 063	220 208	29,00%
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		186 580	176 777	5,55%
HB2	Crédits documentaires		97 483	43 431	124,45%
	Engagements donnés	6.2	322 185	215 411	49,57%
HB4	Engagements de financement donnés		320 883	213 714	50,15%
HB5	Engagements sur titres		1 302	1 697	-23,30%
	Engagements reçus		1 075 933	925 072	7,60%
HB6	Engagements de financement reçus		79 000	79 000	0,00%
HB7	Garanties reçues	6.3	996 933	846 072	8,31%

ETAT DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2009

(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	déc.-09	déc.-08	variation
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	147 283	152 136	-3,19%
Commissions (en produits)	7.2	28 867	25 800	11,89%
Gains sur portefeuilles commerciaux et opérations financières	7.3	11 459	8 957	27,93%
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	7 989	7 322	9,11%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		195 598	194 215	0.71%
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	61 826	67 331	-8,18%
Commissions encourues		868	1 047	-17,08%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		62 694	68 378	-8.31%
PRODUIT NET BANCAIRE		132 904	125 837	5.62%
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et pa	7.6	13 523	17 935	-24,60%
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille inv	7.7	-1 413	-3 588	-60,63%
Autres produits d'exploitation		534	401	33,33%
Frais de personnel		23 933	22 730	5,29%
Charges générales d'exploitation		9 768	9 269	5,38%
Dotations aux amortissements sur immobilisations		5 554	5 807	-4,36%
RESULTAT D'EXPLOIATION		82 073	74 083	10.79%
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		1 153	429	169,06%
Impôt sur les bénéfices		17 145	11 725	46,23%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		66 081	62 788	5.25%

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

(en milliers de Dinars)

	Notes	déc-2009	déc-2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	187 261	185 080
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-66 644	-62 635
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		22 945	6 659
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-380 012	-69 668
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		172 791	296 074
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-37 983	-36 374
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 251	12 320
Impôt sur les bénéfices		-19 546	-26 941
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		<u>-118 937</u>	<u>304 515</u>
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 162	7 414
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-48 462	3 299
Acquisition/ cession sur immobilisations		-2 201	-8 043
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		<u>-42 501</u>	<u>2 670</u>
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/ diminution ressources spéciales		-24 468	-23 644
Dividendes versés	8.3	-22 500	-21 750
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		<u>-46 968</u>	<u>-45 394</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-208 406	261 791
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		437 796	176 005
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		229 390	437 796

NOTES ANNEXES
AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 11 250 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	POURCENTAGE
Actionnaires Tunisiens	86 746	77,11%
Actionnaires Etrangers	25 698	22,84%
Dont BFCM	22 500	20,00%
Autres	56	0,05%
Total	112 500	100,00%

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2009 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23.

(i) Taux de la provision :

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4 et 5	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2009. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2009.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6 Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :**3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>		<u>31/12/2008</u>
Banque Centrale de Tunisie	108 684	(i)	246 911
Caisse dinars et devises	15 166		18 162
Compte courant postal	375		173
Traveller's Chèques	26		10
Monnaies et matières	335		149
	<u>124 586</u>		<u>265 405</u>

(i) dont 30.000 mille dinars de prêts au jour le jour et à terme auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>		<u>31/12/2008</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	42 000		128 100
Prêts aux organismes financiers spécialisés	11 733		15 022
Correspondants étrangers	3 549		7 048
Placements en devises	75 240		52 585
Banques et correspondants en Dinars convertibles	2		151
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	251		781
Intérêts réescompte comptes banques et correspondants	0		5
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	442		453
	<u>133 217</u>		<u>204 145</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2009</u>		<u>31/12/2008</u>
Comptes ordinaires débiteurs	201 341	(1)	250 301
Portefeuille escompte ordinaire	1 692 629	(2)	1 247 298
Crédits au personnel	21 803		14 348
Créances sur crédit bail	11 128		12 862
Autres crédits à la clientèle	15 357	(4)	5 721
Crédits sur ressources spéciales	130 280	(3)	156 142
Créances classées sur ressources ordinaires	127 599		124 130
Créances classées sur ressources spéciales	3 474		1 810
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	21 663		20 697
Total brut	2 225 274		1 833 309
Agios réservés comptabilisés	-1 897		-1 772
Provisions pour crédits à la clientèle au bilan	-107 288	(5)	-99 709
Total net	2 116 089		1 731 828

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Porte feuille escompte ordinaire :

Au niveau de cette rubrique figure un encours crédit à moyen terme de 21.408 mille dinars accordé aux sociétés de leasing.

(3) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(4) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2009</u>		<u>31/12/2008</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	14 999		4 855
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	358		866
	15 357		5 721

(5) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Provisions au 31 Décembre 2008	99 709
Radiations de créances en 2009	-3 092
Dotations et reprise en 2009	10 671
Solde des provisions sur créances au bilan au 31 Décembre 2009	107 288

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de transaction	19 882	23 680
Créances rattachées	331	402
	<u>20 213</u>	<u>24 082</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de participation libérés	151 749	106 208
Titres d'investissement	5 875	7 857
Obligations	11 376	5 055
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	206	380
Total brut	<u>169 206</u>	<u>119 500</u>
Provisions pour dépréciations de titres	-3 099	-3 094
Total net	<u>166 107</u>	<u>116 406</u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	102 903	94 544
Acquisitions	6 642	9 931
Cessions et régularisations	-3 887	-1 572
Valeurs brutes en fin d'exercice	<u>105 658</u>	<u>102 903</u>
Amortissements	-63 621	-58 793
Valeurs nettes en fin d'exercice	<u>42 037</u>	<u>44 110</u>

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes de régularisation	7 041 (1)	7 264
Siège, succursales et agences	3 102	80
Débiteurs divers	4 448	6 505
	<u>14 591</u>	<u>13 849</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Compensation reçue	2 405	2 543
Agios, débits à régulariser et divers	4 378	4 721
Compte d'ajustement devises	258	0
	<u>7 041</u>	<u>7 264</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :

4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	33 694	24 069
Banques et correspondants étrangers	10 515	3 292
Organismes financiers spécialisés	2 210	2 706
Dettes rattachées	136	336
Banques et correspondants dinars	5	4
	<u>46 560</u>	<u>30 407</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes à vue	617 163	536 322
Comptes d'épargne	484 249 (1)	415 809
Comptes à terme et bons de caisse	503 434	530 914
Certificats de dépôts	223 000	172 000
Autres sommes dues à la clientèle	47 935	47 944
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	15 557	18 938
	<u>1 891 338</u>	<u>1 721 927</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2009</u>		<u>31/12/2008</u>
Comptes spéciaux d'épargne	462 379	(i)	392 101
Compte épargne logement	20 055		21 728
Compte épargne horizon	1 576		1 799
Comptes d'épargne investissement	62	(ii)	63
Comptes d'épargne actions	173		118
Comptes d'épargne avenir	4		
	<u>484 249</u>		<u>415 809</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>		<u>31/12/2008</u>
Ressources extérieures	124 642		148 962
Ressources budgétaires	2 468		2 617
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	1 926		2 296
	<u>129 036</u>		<u>153 875</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>		<u>31/12/2008</u>
Comptes de régularisation	64 624	(i)	53 262
Créditeurs divers	17 505		12 855
Provisions	23 104	(ii)	26 408
	<u>105 233</u>		<u>92 525</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Compensation à régler	54 820	45 016
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 804	7 576
Comptes d'ajustement devises	0	670
	<u>64 624</u>	<u>53 262</u>

(ii) Les provisions pour risques et charges sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Provisions pour risques et charges	7 737	4 518
Provisions pour congés payés	1 587	1 040
Provisions pour créances hors bilan	7 172	13 684
Provisions pour prime d'intéressement	6 608	7 166
	<u>23 104</u>	<u>26 408</u>

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31-déc.-08</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations (2)</u>	<u>31-déc.-09</u>
<u>Capital</u>	<u>75 000</u>		<u>37 500</u>	<u>112 500</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>263 304</u>	<u>40 288</u>	<u>-37 500</u>	<u>266 092</u>
Réserve légale	7 500			7 500
Réserve de prévoyance	178 143	37 500	-34 221	181 422
Prime d'émission	0			0
Réserve à régime spécial	27 338	2 688	-3 279	26 747
Report à nouveau	1 046	100		1 146
Autres capitaux propres	49 277			49 277
<u>Dividendes distribués</u>	<u>-</u>	<u>22 500</u>		<u>-</u>
<u>Résultat de la période</u>	<u>62 788</u>	<u>-62 788</u>	<u>66 081</u>	<u>66 081</u>
<u>Situation nette</u>	<u>401 092</u>			<u>444 673</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2008 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009.

(2) Le capital social a été augmenté en 2009 de 37.500.000 dinars pour le porter de 75.000.000 dinars à 112.500.000 dinars et ce par attribution d'une nouvelle action gratuite pour deux actions anciennes. Cette attribution a été puisée sur les réserves de prévoyance.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**6.1 Passifs éventuels**

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Ouverture de crédits documentaires	89 266	38 670
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	8 217	4 761
	<u>97 483</u>	<u>43 431</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Crédits notifiés et non utilisés	201 763	91 154
Engagements en faveur des banques résidentes	119 120	122 560
	<u>320 883</u>	<u>213 714</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 31/12/2009 à 996.933 mille dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (au sens de la circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**7.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	137 481 (1)	136 646
Produits sur opérations interbancaires	9 802	15 490
	<u><u>147 283</u></u>	<u><u>152 136</u></u>

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2009 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Revenus du portefeuille escompte	115 374	109 054
Revenus des comptes débiteurs	18 392	23 720
Commissions sur avals et cautions	2 665	2 673
Produits sur opérations de leasing	1 050	1 199
	<u><u>137 481</u></u>	<u><u>136 646</u></u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commissions sur comptes	7 134	7 566
Opérations guichet et opérations diverses	1 236	1 104
Opérations sur titres	4 338	4 965
Opérations avec l'étranger	2 940	2 838
Commissions sur moyens de paiement	5 282	(i) 4 744
Commissions de gestion	7 937	4 583
	<u><u>28 867</u></u>	<u><u>25 800</u></u>

(i) Retraité pour les besoins de la comparabilité

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Gains nets sur opérations de change	7 320	(i) 7 669
Gains nets sur titres de transaction	4 139	1 288
	<u><u>11 459</u></u>	<u><u>8 957</u></u>

(i) Retraité pour les besoins de la comparabilité

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Revenus des titres de participation	7 704	6 636
Revenus des obligations	285	686
	<u><u>7 989</u></u>	<u><u>7 322</u></u>

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	53 124	56 579
Charges sur emprunts et ressources spéciales	7 365	8 799
Charges sur opérations interbancaires	1 337	1 953
	<u><u>61 826</u></u>	<u><u>67 331</u></u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>		<u>31/12/2008</u>
Dotation nettes aux provisions pour créances	4 159	(i)	8 018
provisions pour risque opérationnel et AED	2 266		1 061
Provisions pour congés payés	670		1 096
Provisions pour apurement des comptes	1 221		2 442
provisions pour prime d'intéressement	6 036	(ii)	6 891
Créances irrécouvrables passées par perte	13		203
Recouvrement sur créances radiées	-720		-1 776
reprises de provisions sur risques et charges	-122		0
	<u><u>13 523</u></u>		<u><u>17 935</u></u>

(i) il s'agit de la dotation nette des provisions affectées aux créances classées

(ii) C'est la dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement à régler en 2010.

7.7 Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dotations nettes aux provisions pour titres	-5	-
Plus values réalisées sur titres d'investissement	1 418	3 588
	<u>1 413</u>	<u>3 588</u>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1 Produits d'exploitation encaissés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts et revenus assimilés	147 283	152 136
Commissions en produits	28 867	(i) 25 800
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	11 459	(i) 8 957
Ajustement des comptes d'actif	-348	-1 813
	<u>187 261</u>	<u>185 080</u>

(i) Retraité pour les besoins de la comparabilité

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	-62 694	-68 378
Ajustement des comptes du passif	-3 950	5 743
	<u>-66 644</u>	<u>-62 635</u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2009 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009. Ils se sont élevés à 22.500 mille dinars.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.616.840 mille dinars et un bénéfice net de 66.081 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- . Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction dont notamment les dispositions de la circulaire n° 91 – 24

du 17 Décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie « BT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ou de points d'impact susceptibles d'entacher notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 13 Avril 2010

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

I. CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A 2009

- 1- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération décomptée mensuellement, correspondant à 50% des courtages fixés d'un commun accord entre les deux parties.
- 2- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Aux termes de cette convention, la Banque de Tunisie émet un mémoire de frais à la « S.B.T. » au titre de cette mise à disposition et ce, selon la fréquence jugée adéquate par les deux parties.
- 3- La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.
- 4- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.
- 5- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci un service financier et l'administration des titres formant son capital. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.
- 6- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société « Placements de Tunisie SICAF », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, elle assure la tenue de la comptabilité,

l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 30.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations sus-visées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contre partie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 40.000 dinars hors taxes payable d'avance.

- 7- La Banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 20.000 dinars hors taxes payable d'avance. Cette rémunération subit une augmentation annuelle de 3% pouvant être révisée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 Mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations sus-visées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contre partie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 30.000 dinars hors taxes payable d'avance.

- 8- La Banque de Tunisie a conclu, le 05 Février 2004, un contrat de location avec la société « DIRECT PHONE SERVICES », en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci des locaux (Immeuble sis à Rue Mohamed Ali - Tunis) pour le besoin de son activité en Tunisie. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant, le 30 Novembre 2006, en vertu duquel le loyer annuel payé à la Banque est fixé à 85.000 dinars. En outre, deux étages sont loués à la même société pour 45.000 dinars par an.
- 9- La Banque de Tunisie a conclu, le 05 Février 2004, un contrat de location avec la société « INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID », en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci des locaux (Immeuble sis au 4, Rue Mohamed Ali - Tunis) pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer payé à la Banque est fixé à 50.000 dinars par an.
- 10- La Banque de Tunisie a conclu, le 1^{er} Juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci, à titre gracieux, un local destiné à abriter ses archives, sis à Mateur. Dans le cadre de cette même convention, l'« ASTREE » met à la disposition de la Banque, à titre gracieux, deux locaux sis au 45, Rue Kheireddine Pacha – Tunis, l'un destiné à abriter les activités de la Banque et l'autre destiné à abriter les activités de son médiateur.

- 11-** La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Juillet 2008, une convention avec la Société des Entrepôts Tunisiens, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des associés et des assemblées générales. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
- 12-** La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel. A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 15.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
- 13-** La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités. A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
- 14-** La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 40.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.
- 15-** La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale d'Investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités,

de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.

- 16-** La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.
- 17-** Les sociétés « SPT BEKALTA », « Placements de Tunisie SICAF », « GIT-SA » et « FOSA » sont logées à la Banque de Tunisie à titre gracieux.

II. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES EN 2009

- 18-** La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.
- 19-** La Banque de Tunisie a conclu, le 30 Septembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7.500.000 dinars.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BT SICAR », s'engage à employer au moins 65 % du fonds, soit 4.875.000 dinars, dans la souscription aux actions et parts sociales nouvellement émises par les sociétés prévues par la loi n°2008-78 du 22 Décembre 2008, portant modification de la loi n°88-92 du 2 Août 1988.

En contre partie, la société « BT SICAR » perçoit une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payable préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions dès la clôture dudit exercice.

En plus de cette commission de gestion, la « BT SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 20% du montant des plus-values réalisées déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions d'actions ou parts

sociales ainsi que des dividendes obtenus. En outre, elle perçoit une commission de rendement, égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la Banque de Tunisie.

20- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure de la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contre partie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

21- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Par ailleurs, la Banque émet un mémoire de frais à la « BT SICAR » au titre de la mise à disposition des équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité et ce, selon la fréquence jugée adéquate par les deux parties.

22- La banque de Tunisie a conclu, le 25 Mai 2009, un acte de mise à disposition d'un droit d'usage avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu duquel celle-ci autorise la Banque de Tunisie à mettre ses enseignes dans le local de la compagnie sis aux Berges du Lac. Ce droit d'usage est accordé à la Banque à titre gratuit pour une durée d'une année, allant du 1^{er} Juin 2009 au 31 Mai 2010, renouvelable par tacite reconduction.

III. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

23- Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) – II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le comité de rémunération du 31 Août 2009, issu du conseil d'administration, a maintenu les mêmes éléments annuels bruts de rémunération et d'avantages accordés à la Présidente Directrice Générale, à D : 300.000, tels que décidés par le comité de rémunération du 10 Mars 2006, tout en les augmentant de D : 20.000 bruts par an et ce, pour chacun des exercices 2008 et 2009. Ces augmentations correspondent au pourcentage minimal dans les fourchettes décidées par le comité de rémunération.
- Les jetons de présence servis au cours de l'exercice, totalisent un montant annuel brut de D : 200.000, pour l'ensemble des membres du conseil d'administration y compris les membres du comité permanent d'audit et du comité exécutif de crédit.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donnés avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 13 Avril 2010

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR
Fayçal DERBEL

2010 AS 314

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 mai 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Nasser KADRI et Mr Mohamed CHERIF .

BILAN au 31 décembre 2009			
(Exprimé en dinars)			
		Au 31 décembre	
Actifs	Notes	2009	2008
Actifs non courants			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	A1	2 618 040	2 272 982
Moins : Amortissements des immobilisations incorporelles	A2	(865 236)	(852 693)
Immobilisations incorporelles nettes		1 752 806	1 420 289
Immobilisations corporelles	A3	65 802 959	65 030 347
Moins : Amortissements des immobilisations corporelles	A4	(48 992 347)	(46 337 831)
Immobilisations corporelles nettes		16 810 612	18 692 516
Immobilisations financières	A5	11 291 240	9 782 540
Moins : Provisions	A5'	(4 597 056)	(1 912 550)
Immobilisations financières nettes		6 694 184	7 869 990
Total des actifs immobilisés		25 257 602	27 982 795
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		25 257 602	27 982 795
Actifs courants			
Stock	A6	14 040 770	32 235 165
Moins : Provisions sur stock	A7	(1 248 748)	(7 331 820)
Stock net		12 792 022	24 903 345
Clients et comptes rattachés	A8	32 455 672	25 328 572
Moins : provisions sur clients	A9	(3 926 889)	(3 841 958)
Clients et comptes rattachés nets		28 528 783	21 486 614
Autres actifs courants	A10	1 745 401	12 749 130
Placements et autres actifs financiers	A11	152 726	150 649
Liquidités et équivalents de liquidités	A12	12 309 495	22 571 984
Total des actifs courants		55 528 427	81 861 721
Total des actifs		80 786 029	109 844 516

BILAN au 31 décembre 2009			
(Exprimé en dinars)			
		Au 31 décembre	
Capitaux propres et passifs	Notes	2009	2008
Capitaux propres			
Capital Social	C1	19 472 530	19 472 530
Autres capitaux propres	C2	22 507 253	22 507 253
Résultats reportés	C4	(2 934 295)	9 639
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 045 488	41 989 422
Résultat de l'exercice		3 606 114	(2 943 935)
Total des capitaux propres avant affectation		42 651 602	39 045 488
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	P1	-	1 166 667
Provisions	P2	2 400 765	1 642 916
Total des passifs non courants		2 400 765	2 809 583
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattachés	P3	27 716 319	64 927 494
Autres passifs courants	P4	2 580 238	1 858 255
Concours bancaires et autres passifs financiers	P5	5 437 105	1 203 697
Total des passifs courants		35 733 662	67 989 446
Total des passifs		38 134 427	70 799 028
Total des capitaux propres et passifs		80 786 029	109 844 516

ETAT DE RESULTAT			
(modèle autorisé)			
(Exprimé en dinars)			
		Période de 12 mois allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre	
Résultat	Notes	2009	2008
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	132 685 976	181 989 326
Autres produits d'exploitation	R2	18 800	28 800
Total des produits d'exploitation		132 704 776	182 018 126
Charges d'exploitation			
Variation de stock de produits finis	R3	10 080 005	(10 249 729)
Achats d'approvisionnements consommés	R4	98 977 103	168 049 594
Charges du personnel	R5	8 932 727	7 415 305
Dotations aux amortissements et aux provisions	R6	7 400 783	11 827 610
Autres charges d'exploitation	R7	12 127 268	11 526 459
Total des charges d'exploitation		137 517 886	188 569 239
Résultat d'exploitation		(4 813 110)	(6 551 113)
Charges financières nettes	R8	(2 377 503)	(2 814 971)
Produits des placements	R9	3 279 471	6 483 526
Autres gains ordinaires	R10	7 688 832	300 421
Autres pertes ordinaires	R11	(85 213)	(84 076)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 692 477	(2 666 212)
Impôt sur les bénéfices	R12	(86 363)	(277 722)
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 606 114	(2 943 935)
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		3 606 114	(2 943 935)
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		3 606 114	(2 943 935)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE		
(Exprimé en dinars)		
	Période de 12 mois allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
Etat des flux de trésorerie	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	128 216 455	194 625 561
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(134 134 258)	(169 589 905)
Intérêts payés	(185 148)	(205 066)
Impôts et taxes payés à l'état	(1 967 012)	(3 083 821)
Autres flux d'exploitation	(2 366 201)	(385 313)
Total des flux de trésorerie affectés/ provenant de l'exploitation	(10 436 164)	21 361 456
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 444 014)	(2 736 031)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1 540 980)	(1 247 458)
Total des flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement	(2 984 994)	(3 983 489)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(80 200)	(84 783)
Encaissement provenant des mobilisations des créances	4 239 404	-
Remboursement d'emprunts en principal	(1 166 667)	(1 269 448)
Total des flux de trésorerie provenant/ affectés aux activités de financement	2 992 537	(1 354 231)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	150 490	(32 978)
Variation de trésorerie	(10 278 131)	15 990 759
Trésorerie au début de l'exercice	22 571 984	6 581 225
Trésorerie à la clôture	12 293 852	22 571 984

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2009

I – PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP; Na₅ P₃ O₁₀) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique (H₃ PO₄) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium (Na₂CO₃).

Le Tripolyphosphate de Sodium est une matière première de base pour la fabrication des poudres détergentes.

Le démarrage de l'usine et les mises au point ont été très difficiles et très longs ce qui a occasionné de graves difficultés à la Société et la fermeture de l'usine en 1980 et 1981.

La capacité annuelle nominale de 30 000 Tonnes n'ayant jamais été atteinte avant 1983 pour des raisons essentiellement techniques, il a fallu d'abord résoudre un certain nombre de points en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du produit.

A partir de 1990 une première augmentation de la capacité de 30 000 à 45 000 Tonnes a été effectuée puis en 1995/1996, suite à des optimisations de la partie humide, la capacité annuelle a été portée à 60 000 Tonnes.

La partie séchage-calcination étant à 60 000 Tonnes saturée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 02 Août 1996, décidé une nouvelle extension de la capacité annuelle de 60 000 à 100 000 Tonnes qui a démarré le 15 Avril 1998.

En 2002 et toujours grâce à des optimisations la capacité nominale de production de STPP de l'usine à Gabès a été portée à 115 000 tonnes par an, toutes qualités confondues.

En 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite au revamping et l'augmentation de la capacité de production de l'unité U-1000 et à l'optimisation de la capacité de production de l'unité U-1500.

Depuis le 17 Avril 2006, La société est devenue l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SPA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. Un programme de revamping et d'augmentation de la capacité de production de l'usine de KIMIAL, à 60 000 tonnes de STPP par an, a été réalisé.

Données Générales :

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	19 472 530 Dinars
Nombre d'actions:	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.
Siège social :	11 Rue des Lilas; 1082 Tunis – Mahrajène
Usine :	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
Registre de commerce :	Tunis – B – 125941996
Matricule fiscal :	001716L/A/M/000
Code en douane :	121 508 M
N° d'employeur (CNSS) :	50047/92
Président Directeur Général :	Mr Ali MHIRI
Commissaires aux comptes :	AMC - ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C)

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2009 :

- Les prix de l'acide phosphorique en 2009 ayant subis plusieurs baisses successives, sont revenus à leurs niveaux historiques permettant de fabriquer un STPP à coût de production raisonnable.
- La production a enregistré une augmentation de 11 % par rapport à 2008 passant ainsi de 111.920 tonnes à 124.100 tonnes.
- Suite au raffermissement de la demande de STPP les ventes en 2009 ont atteint 130 320,900 tonnes contre 105 546,000 tonnes en 2008.
- Le 19 Novembre 2009 a été constituée la filiale "ALKIMIA-Packaging S.A." dont l'activité est le conditionnement du carbonate de sodium et de tous autres produits chimiques à usage industriel.
- L'usine de la filiale algérienne « KIMIAL SpA » est entrée en production à partir de juillet 2009.

III – REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables tels que prévus par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

IV – NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**1 – Immobilisations Incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de "savoir-faire" et de "logiciels". Ces derniers sont amortis sur trois ans alors que le « savoir faire » est totalement amorti.

2 – Immobilisations corporelles :

a – méthode de comptabilisation : coût historique.

Ce coût englobe le prix d'acquisition, les droits de douanes s'il y a lieu, le frêt, l'assurance...

b – méthode d'amortissement :

La Société Chimique ALKIMIA pratique la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

• Constructions	:	5% l'an
• Installations techniques, matériels et outillage	:	10% l'an
• Matériel de transport	:	20% l'an
• Installations générales, agencements et aménagements divers	:	10% l'an
• Equipements de bureaux	:	10% l'an
• Matériel pool.....	:	10% l'an
• Matériel informatique.....	:	33,34% l'an

3 – Participations :

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

4 – Créances libellées en devises :

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2009.

5 – Dettes libellées en devises :

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2009.

6- Les stocks :

▪ Coût d'entrée :

Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.
Les stocks de produits finis sont évalués au coût moyen pondéré annuel de production.

▪ Valorisation à la date de clôture :

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

7 – Revenus :

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois de facturation ou du mois précédent.

V - INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :**A – Les actifs :****A₁ – A₂ – Immobilisations incorporelles :**

Fonds de commerce et Savoir-faire	:	750 000,000 DT
Logiciels au 31/12/2008	:	119 652,889 DT
Acquisitions logiciels en 2009	:	3 471,000 DT
Frais de Recherche et Développement au 31/12/2008	:	1 403 329,501 DT
Frais de Recherche et Développement engagés en 2009	:	341 587,969 DT
Amortissements	:	(865 235,569) DT

Immobilisations incorporelles nettes au 31/12/2009 : **1 752 805,790 DT**

A₃ – A₄ – Immobilisations Corporelles :

Immobilisations brutes au 31/12/2008	:	65 030 347,261 DT
Mise en rebut	:	(111 991,939) DT
Cession	:	(60 800,199) DT
Acquisitions 2009	:	964.025,606 DT
Reclassements	:	(18 621,881) DT

Amortissements : 65 802 958,848 DT
(48 992 347,419)DT

Immobilisations Corporelles nettes au 31/12/2009 : **16 810 611,429 DT**

A₅ – Immobilisations financières :

Elles sont constituées des éléments suivants :

Participations à la F.I.G	:	20 000,000 DT
Participation à la B.T.S	:	50 000,000 DT
Participation KIMIAL spa	:	9 535 868,343 DT
Participation AL KIMIA PACKAGING	:	499 995,000 DT
Prêts au personnel à plus d'un an	:	506 496,137 DT
Cautionnements versés	:	678 881,016 DT

Provisions : 11 291 240,496 DT
(4 597 056,166 DT)

6 694 184,330 DT

La Société Chimique ALKIMIA est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SPA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. La prise de participation a été réalisée suite à une augmentation de capital en numéraire décidée par l'AGE du 17 Avril 2006.

La souscription de la Société Chimique ALKIMIA porte sur un montant total de 394 200 000,00 DA :

- ✓ 269 500 000,00 DA représentant 55% du nouveau capital social de KIMIAL soit 26 950 actions d'une valeur nominale de 10.000 DA chacune,
- ✓ 124 700 000,00 DA représentant la prime d'émission.

Les 26 950 actions nouvellement émises, entièrement souscrites par ALKIMIA ainsi que la prime d'émission ont été totalement libérées.

Une deuxième augmentation du capital de 490 000 000 DA à 670 000 000 DA a été décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 Octobre 2008.

A₆ – A₇ – Stocks :

Les stocks au 31/12/2009 sont constitués de :

2 670 tonnes	acide phosphorique	:	1 515 443,940 DT
8 272,548 tonnes	lessive de soude (NaOH)	:	2 475 369,720 DT
16 588 tonnes	carbonate (Na ₂ CO ₃)	:	3 958 162,208 DT
496,525 tonnes	STPP	:	421 727,481 DT
	Stocks de matières consommables	:	718 058,496 DT
	Stocks de fournitures consommables	:	4 329 587,391 DT
	Stocks d'emballages	:	495 409,173 DT
	Toiles de filtre	:	127 011,766 DT

			14 040 770,175 DT

Les provisions pour dépréciation de stocks s'élèvent au 31/12/2009 à 1 248 747,918 DT et se détaillent comme suit :

Provision pour dépréciation Stock de fournitures consommables :	1 227 695,258 DT
Provision pour dépréciation Stock de STPP :	21 052,660 DT

A₈ – A₉ – Clients et comptes rattachés :

Ce poste s'élève au 31/12/2009 à 31 912 412,377 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Clients locaux	209 627,151	413 280,826
Clients étrangers	28 271 598,586	20 670 151,919
Clients douteux	4 305 186,423	3 841 958,423
Effets à recevoir	585 681,558	403 180,905
Avance/Clients étrangers	(98 747,612)	-
R.R.R à accorder	(817 674,456)	-
Solde	32 455 671,650	25 328 572,073

Les provisions pour clients douteux s'élevant à 3.926.888,584 DT concernent d'anciennes ventes effectuées sur l'Irak pour 3.340.218,584 DT et sur le marché local pour 112.442,000 DT et non payées à ce jour ainsi que deux factures impayées sur KIMIAL SpA relatives au transfert du savoir faire.

A₁₀ – Autres actifs courants :

Ce poste qui s'élève à 1 745 401,281 DT est constitué essentiellement de :

- Diverses avances fournisseurs	:	176 583,191 DT
- Avances au personnel	:	139 203,678 DT
- Etat impôt à liquider	:	276 465,582DT
- Produits à recevoir (*)	:	726 538,310 DT
- Compte courant ALKIMIA-Packaging	:	403 443,018 DT

(*) Les produits à recevoir sont relatifs à l'avoir sur les achats d'acide phosphorique accordé par le Groupe Chimique Tunisien.

A₁₁ – Autres actifs financiers :

Ce poste qui s'élève à 152 725,921 DT, représente uniquement les échéances de l'année 2010 des prêts accordés au personnel.

A₁₂ – Liquidités et équivalents de liquidités :

Placement (certificats de dépôt)	:	10 000 000,000 DT
Effets remis à l'encaissement	:	219 876,013 DT
Dépôts en banque	:	2 086 378,380 DT
Caisses	:	3 240,350 DT

B – Les capitaux propres et passifs :**C₁ – C₄ – Capitaux propres :**

Le tableau de variation des capitaux propres à la date du 31 Décembre 2009 se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve spéciale	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde 31/12/08	19 472 530,000	1 947 253,000	19 410 000,000	1 150 000,000	9 639,488	-	39 045 487,962
Affectation résultat 2008					-2 943 934,526	2 943 934,526	
Résultat 2009						3 606 113,754	
Solde 31/12/08	19 472 530,000	1 947 253,000	19 410 000,000	1 150 000,000	-2 934 295,038	3 606 113,754	42 651 601,716

P₂ – Les provisions :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2009 à 2 400 765,169 DT.

P₃ – Fournisseurs et comptes rattachés :

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 27 716 318,718 DT au 31 décembre 2009 contre un solde de 64 927 493,793 DT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Fournisseurs	3.12.2009	31.12.2008
Groupe Chimique Tunisien	9 454 289,397	59 534 254,625
SOLVAY	1 350 574,234	1 557 880,641
ARKEMA	1 710 740,625	0,000
BASIC CHEMICAL SOLUTION	922 539,993	0,000
ANSAC	5 601 835,375	0,000
CMA CGM	139 734,366	226 350,929
Plastic Indust. Lasheen	197 753,076	280 779,685
Relantex	47 994,711	486 535,394

Effets à payer (GCT)	4 174 013,044	0,000
Four. Fact. non Parvenues	3 261 031,237	1 854 559,092
Autres fournisseurs	855 812,660	987 133,427
Solde	27 716 318,718	64 927 493,793

P₄ – Autres passifs courants :

Les autres passifs courants présentent un solde de 2 580 237,559 DT au 31 décembre 2009 contre un solde de 1 858 255,113 DT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Charges à payer	1 060 464,371	620 070,128
Etat impôts et taxes	278 285,296	247 049,153
CNSS	662 956,122	593 018,010
Charges sociales provisionnées	360 239,748	210 304,814
Autres	218 292,022	187 813,008
Solde	2 580 237,559	1 858 255,113

P₅ – Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique présente un solde de 5 437 105,663 DT au 31 décembre 2009 contre un solde de 1 203 696,666 DT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Les échéances de l'année crédit UBCI	1 166 666,670	1 166 666,666
Créances mobilisées	4 239 203,593	0,000
Les intérêts courus	15 593,148	37 030,000
Compte bancaire	15 642,252	0,000
Solde	5 437 105,663	1 203 696,666

C – L'état de résultat :**R₁ – Revenus :**

Les revenus totalisent un solde de 132 685 975,604 DT au 31 décembre 2009 contre un solde de 181 989 326,046 DT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Ventes de STPP sur le marché local	5 382 008,529	9 999 542,305
Vente de STPP à l'export	127 156 677,518	165 731 352,070
Vente de boues résiduelles	927 539,688	6 081 805,091
Vente déchets d'emballage	33 950,000	70 950,000
Vente Carbonate de sodium	3 474,325	8 338,380
Vente charbon actif	0,000	97 338,200
R.R.R Accordés/Ventes STPP	(817 674,456)	0,000
Solde	132 685 975,604	181 989 326,046

R₂ – Autres produits d'exploitation :

Subvention d'exploitation : 18 800,000 DT

R₃ – Variation des stocks des produits finis :

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

- Stock au 31/12/2008 :	10 501 732,834 DT
- Stock au 31/12/2009 :	421 727,481 DT

Variation	10 080 005,353 DT

R₄ – Achats d'approvisionnements consommés :

Les achats consommés de 2009 s'élèvent à 98 977 102,824 DT contre 168 049 594,201 DT en 2008.

R₅ – Charges de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2009 à 8 932 726,482 DT contre 7 415 304,813 DT au 31/12/2008.

R₆ – Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Dotations aux	31.12.2009	31.12.2008
Amort. Immobilisations Incorporelles	12 542,581	386 112,522
Amort. Immobilisations Corporelles	2 825 916,275	2 832 085,946
Provisions pour risques	1 026 878,986	83 559,463
provisions pour dépréciation stocks	319 076,716	6 512 922,241
provisions pour risques et charges	2 653,012	33 617,520
Provision pour dépréciation Immo. Corp.	54 980,630	66 762,192
Provision pour dépréciation Immo. Fin	2 684 506,430	1 912 549,736
Provision pour dépréciation créance	474 228,000	0,000
Solde	7 400 782,630	11 827 609,620

R₇ – Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation totalisent 12 127 268,157 DT pour l'exercice 2009 contre 11 526 459,209 DT pour 2008. Elles se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Sous-traitance main d'œuvre	685 968,199	737 102,275
Commissions/ventes	253 639,869	1 169 320,478
Frêt et transport sur ventes STPP	6 812 560,126	5 069 493,966
Primes d'assurances	1 038 319,426	1 238 814,312
Manutention sur ventes STPP	524 152,406	436 805,920
Frais sur ventes boues	144 725,580	462 482,997
Autres charges	2 667 902,551	2 412 439,261
Solde	12 127 268,157	11 526 459,209

R₈ – Charges financières nettes :

Les autres charges financières se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts sur Crédits à Moyen terme	94 255,325	184 444,491
Intérêts sur financement CT	537 246,176	385 459,950
Pertes de change	1 745 879,105	2 245 066,110
Intérêts sur cotisations sociales	122,748	0,000
Solde	2 377 503,354	2 814 970,551

R₉ – Produits financiers et produits des placements :

Les produits financiers se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts des placements et comptes courants bancaires	235 457,780	928 982,343
Gains de change	3 044 013,462	5 554 543,909
Solde	3 279 471,242	6 483 526,252

R₁₀ – Autres gains ordinaires :

Au 31/12/2009, les autres gains ordinaires totalisent 7 688 832,542 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Produits sur exercices antérieurs	214 772,864	255 452,856
Transfert de savoir faire	494 244,000	0,000
Reprises de provisions	6 949 626,223	0,000
Autres produits	30 189,455	44 968,101
Solde	7 688 832,542	300 420,957

R₁₁ – Autres pertes ordinaires :

Ce poste s'élève au 31/12/2009 à 85 213,456 DT contre 84 075,889 DT au 31/12/2008 et comprend notamment des charges sur exercices antérieurs.

R₁₂ – Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève au 31/12/2009 à 86 363,378 DT.

D – L'état des flux de trésorerie :**Flux provenant de l'exploitation :**

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2009 à (10 436 163,842) DT, contre 21 361 455,803 DT au 31/12/2008, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme de 128 216 454,888 DT et des décaissements d'exploitation de 138 652 618,730 DT.

Flux provenant des activités d'investissements :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
- Investissements de renouvellement et de maintenance et de recherche et développement SOK	(1.444.014,497)	(2 736 031,03)
- Libération augmentation capital de KIMIAL SpA	(1.040.980,000)	(1 247 457,62)
- Souscription au capital ALKIMIA-Packaging S.A	(500 000,000)	
Flux provenant des activités d'investissements	(2.984.994,497)	(3.983.488,626)

Flux provenant des activités de financement :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
- Dividendes et autres distributions (jetons de présence)	(80 200,000)	(84 782,550)
- Encaissement provenant de la mobilisation des créances à l'export	4 239 403,592	0,000
- Remboursement emprunts bancaires	(1 166 666,666)	(1 269 448,276)
Les flux provenant des activités de financement	2 992 536,926	(1 354 230,826)

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

La fluctuation du cours des devises en 2009 a engendré des gains de change sur les comptes professionnels de 150 490,261 dinars contre des pertes de change de 32 977,684 dinars en 2008.

Trésorerie au 31 Décembre 2009 :

Au 31 Décembre 2009, la trésorerie s'élève à 12 293 852,499 dinars.

E - LES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**ENGAGEMENTS RECUS****216 172,219**

- Cautions reçues de nos fournisseurs

216 172,219

ENGAGEMENTS EMIS**110 179,055**

- Caution en faveur de l'OMMP

179,055

- Caution en faveur de la douane

100 000,000

- Caution en faveur Du G.M.G.A

10 000 ,000

- Hypothèque en faveur de l'UBCI de la totalité du terrain constituant l'assiette de l'Usine de Gabès en garantie du crédit moyen terme de 5 000 000 DT.

F - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique : 54 028 647,681 DT

- Location d'une villa : 4 631,452 DT

2- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance : 840 938,167 DT

G – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du **08 Avril 2010**. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A.
Rapport Général des Commissaires aux Comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 avril 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Chimique ALKIMIA S.A, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2009.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. Toutefois, et jusqu'à la date de l'émission de notre rapport, l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue de cette comptabilité n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 12 avril 2010

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting
Nasser KADRI

AMC Ernst & Young
Mohamed Zinelabidine CHERIF

SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009 :

1- La convention d'achat d'acide phosphorique conclue avec le Groupe Chimique Tunisien en date du 26 novembre 1993 telle que modifiée par les avenants du 22 octobre 1998 et du 27 septembre 2009, prévoit l'engagement du Groupe à vendre, à partir de ses unités de production, à la société chimique ALKIMIA S.A, qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.

Les achats d'acide phosphorique rentrant dans le cadre de cette convention se sont élevés au titre de l'exercice 2009 à un montant net de 54 028 647 DT.

2- Le Groupe Chimique Tunisien met à la disposition de la société chimique ALKIMIA S.A une villa située à la cité des cadres à Gabès moyennant une rémunération annuelle. Cette rémunération a été facturée pour un montant de 4 631 DT au titre de l'exercice 2009.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 23 avril 2009 et reconduite par le conseil d'administration en date du 08 avril 2010.

B- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

B.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 55 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Président directeur général a été nommé par le conseil d'administration du 04 novembre 2008 et sa rémunération a été fixée le 21/07/2009 par le comité de rémunération désigné par décision du Conseil d'Administration du 04 Novembre 2008. Au titre de l'exercice 2009 le président directeur général a perçu un salaire mensuel brut de 6 404 DT et a bénéficié d'une voiture de fonction ainsi que de la prise en charge par la société des frais et dépenses afférents à cette voiture, des frais d'électricité, de gaz et de téléphone du logement du président et des frais de télécommunication relatifs à une ligne GSM.
- Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

B.2- Les obligations et engagements de la société chimique ALKIMIA S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

Libellé	Montant en DT	
	Le président directeur général	Les Administrateurs
- Salaire brut	76 857	
- Avantages en nature (voiture de direction, assurance groupe, carburant, téléphone, frais d'électricité, gaz et eau)	8 735	
- Jetons de présence		80 000
Totaux	85.592	80 000

C- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nos travaux ont révélé l'existence des opérations suivantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales :

Partie liée	Nature de l'opération	Montant en DT
KIMIAL	Vente STPP	235 400
KIMIAL	Facturation savoir faire	474 228
Total		474 228

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 avril 2010

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting

Nasser KADRI

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF